

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération III : « Environnement et Biodiversité »

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-lmc100000020327-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2020
Réception Préfet : 12/02/2020
Publication RAAD : 12/02/2020

Contexte :

Les aéroports sont des zones où la biodiversité « ordinaire » s'exprime à travers des espaces naturels, des terres agricoles, des forêts, des villes et villages adjacents. L'aéroport Paris-Charles de Gaulle accueille environ 400 hectares d'espaces verts répartis sur les départements de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise. Une grande partie des surfaces sont des formations herbacées de type prairie, des alignements d'arbres, des îlots boisés et des zones humides qui constituent une mosaïque d'habitats naturels écologiquement intéressants et qui contribuent à la trame verte et bleue locale.

Le Conseil départemental s'implique fortement sur le sujet de la préservation de la biodiversité à travers ses politiques espaces naturels sensibles, plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, agriculture (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, mesures agro-environnementales biodiversité), éducative (collège nature, projets éducatifs 77), gestion des espaces verts des collèges et des bords de routes départementales, aménagement du territoire (avis sur les documents d'urbanisme et politique contractuelle), etc. Ce faisant il contribue fortement à la sensibilisation de tous les publics et plus globalement à l'amélioration du cadre de vie des Seine-et-Marnais.

Aéroports de Paris et le Conseil départemental sont naturellement amenés à coopérer pour la préservation de la nature en Seine-et-Marne.

Objectifs :

Les parties partagent l'objectif commun suivant :

Favoriser la prise en compte et le développement de la biodiversité sur la plate-forme Paris-Charles de Gaulle afin qu'elle participe pleinement à la mise en œuvre d'un réseau écologique local. Trois axes de coopération ont été choisis, en s'appuyant sur les connaissances, les expériences et les compétences de chacun et son déclinés ci-dessous.

Moyens :

1. Connaissance : échanges de données d'inventaires faunistiques et floristiques et de suivi des espèces.

La base de données faune/flore Cettia de l'atlas de la biodiversité de Seine-et-Marne est disponible et ouverte à la saisie par le plus grand nombre. ADP est invité à inciter les bureaux d'études qui travaillent pour lui à renseigner cette base (clause à mentionner dans les cahiers des charges des études d'impact par exemple ; voir aussi l'association HOP biodiversité qui réalise des inventaires sur les sites d'ADP).

ADP peut aussi mettre en place un dispositif participatif permettant aux agents volontaires, voire aux passagers, aux employés des entreprises de fret, etc. de renseigner Cettia par une communication judicieusement répartie sur l'espace aéroportuaire.

Lien avec la Maison de l'environnement d'ADP qui serait le relais local du programme Vigie-Nature du MNHN.

2. Echanges d'expériences sur l'aménagement et la gestion de l'espace

Aéroports de Paris, signataire en 2010 de l'accord-cadre pour l'utilisation raisonnée des phytosanitaires en zone non-agricole, et le Département pourront échanger leurs expériences en la matière. En effet, l'expérience du Département dans l'expertise de la gestion sans produit phytosanitaire des espaces verts, voiries, infrastructures de transport, périmètres industriels auprès des communes et autres gestionnaires d'infrastructures ou industriels pourra mener la réalisation de diagnostics des pratiques d'entretien de l'aéroport. Etude menée conjointement par les services du Département et les services et agents d'ADP, ce diagnostic permettra de définir une stratégie additionnant mise en place de solutions techniques alternatives aux produits phytosanitaires et actions de sensibilisation auprès des salariés et usagers d'ADP.

En plus de leur rôle dans le maintien de la trame verte et bleue, les espaces verts sont pourvoyeurs de nombreux services gratuits : services culturels (bien-être des usagers/salariés/populations avoisinantes), services de régulation (réduction des canicules et des inondations, dépollution de l'air et de l'eau). Il serait donc intéressant d'en maintenir le plus possible et d'y pratiquer une gestion différenciée dont Seine-et-Marne Environnement pourra initier la mise en œuvre. Les bâtiments présents sur la plate-forme (voir notamment le terminal 4) peuvent également concourir à la trame verte et bleue par des aménagements spécifiques à intégrer dès le projet de construction ou sur le bâti existant : choix d'espèces indigènes pour les plantations, gestion des eaux pluviales par des réseaux de zones humides, toitures/murs végétalisés, limitation de la pollution lumineuse, refuges pour la faune, etc.

3. Sensibilisation : réalisation d'actions communes de sensibilisation des salariés des entreprises aéroportuaires et du grand public

Aéroports de Paris joue un rôle important de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès du grand public, par le biais, notamment, de la Maison de l'environnement et du développement durable Paris-Charles de Gaulle ou de l'association HOP biodiversité. Les actions de communication sont des étapes indispensables à la réussite de la mise en œuvre des actions susmentionnées.

Il s'agira d'impliquer les salariés en charge de l'entretien des espaces verts, naturels et construits dans la démarche de gestion différenciée à l'occasion de réunions de sensibilisation, au travers d'échanges d'expériences et de démarches expérimentales. Différents supports pédagogiques et informatifs existent : expositions, films, outils pédagogiques, etc. De manière plus ambitieuse, ADP peut proposer des espaces pédagogiques dans et autour des bâtiments recevant du public, avec des espaces de biodiversité visitables par les millions de voyageurs. Ces derniers constituent ce que l'on appelle un « public captif » que l'on peut sensibiliser pour qu'ils adoptent des pratiques exemplaires chez eux, à leur échelle.

Acteurs et partenaires :

- La Direction de l'environnement et du développement durable d'ADP, notamment le pôle management environnemental et la Maison de l'environnement et du développement durable,
- Les entreprises aéroportuaires,
- La Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- Seine-et-Marne Environnement.

Réalisations prévues :

Deux groupes de travail pourront être constitués et seront représentés par deux rapporteurs (un ADP, un CD) lors du comité de pilotage annuel. Ces groupes travailleront en transversalité et se réuniront dans le cadre de l'élaboration du programme d'action biodiversité :

- un groupe de travail interprofessionnel départemental « diagnostic » visant à définir les actions potentielles à mener pour élargir le zéro phyto et la gestion différenciée des espaces tout en prenant en compte les contraintes inhérentes à l'activité du site,
- un groupe de travail « sensibilisation » chargé de traiter les aspects pratiques liés à la coordination des actions de sensibilisation du personnel ADP et du grand public, de proposer et de développer des outils pédagogiques adaptés aux circonstances du site.

Projet convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération IV : « mobilités »

Intitulé de l'action : Enjeu des mobilités en zone aéroportuaire et territoire en interface

Contexte :

Dans un contexte de saturation des flux routiers sur le bassin nord seine-et-marnais, le Groupe ADP et Conseil départemental sont particulièrement soucieux et attentifs quant à l'accessibilité de la plateforme aéroportuaire, des communes avoisinantes et des zones d'activités.

Objectifs :

Les Parties partagent les objectifs communs suivants :

- Augmenter la part modale des TC.
- Contribuer au développement des modes actifs (vélos).
- Étudier de concert les solutions pour adapter le réseau routier, et/ou étudier et expérimenter tout mode alternatif ou innovant.
- Mener conjointement des réflexions relatives aux nouvelles solutions de mobilité en mobilisant les ressources académiques seine-et-marnaises (UPEM, IFFSTAR).

Moyens :

- Partager des données relatives à la mobilité et information réciproque sur les projets.
Modalité d'action : 2 réunions par an en associant Ile-de-France Mobilités.
- Travailler de concert sur les possibilités de modélisation des besoins dans une logique multimodale en mobilisant les ressources académiques nord seine-et-marnaise (UPEM et IFFSTAR).
- Contribuer à la réflexion et l'étude sur les mobilités d'aujourd'hui et de demain en mobilisant le réseau Hubstart et SAA (Sustainable Airport Area).
- Concevoir et promouvoir en commun auprès des décideurs tout projet contribuant à augmenter la part modale des transports en commun.

- Concevoir conjointement la nécessaire adaptation du réseau FILEO dans le nord Seine-et-Marne et négocier les évolutions affairantes de la future DSP en 2024.
- Coordonner les politiques de développement des modes actifs dans l'objectif de disposer de véritables itinéraires utilisables par les habitants du secteur nord-ouest Seine-et-Marne.
- Proposer et expérimenter des solutions innovantes de mobilité sur la plateforme et en interface avec les collectivités avoisinantes.
- Evaluer les adaptations du réseau routier nécessaires pour assurer une fluidité acceptable.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération V : « Immobilier »

Intitulé de l'action : Immobilier et foncier ADP

- Contexte :

ADP dispose d'une direction dédiée aux patrimoines immobiliers et fonciers sur les terminaux et hors terminaux. Ce patrimoine est notamment affecté à l'immobilier d'entreprise et au développement de nouveaux aménagements fonciers afin d'accueillir des activités en lien ou non avec l'aéroportuaire. La Seine-et-Marne souhaite valoriser les offres existantes et à venir en faveur de l'accueil des entreprises. En échangeant avec SMA et ses partenaires immobiliers /fonciers, ADP disposerait dans ce cadre des éléments d'aide à la décision, de programmation ou de valorisation des réalisations ou commercialisation des actifs sur ses fonciers.

-Objectifs :

Les parties se fixent pour objectifs commun de :

- Intégrer les offres immobilières ADP dans la bourse immobilière de Seine-et-Marne Attractivité à destination des entreprises endogènes et exogènes.
- Intégrer les statistiques de l'immobilier et foncier d'entreprise aux travaux de l'OBIE de Seine-et-Marne Attractivité : 360° de l'immobilier d'entreprise.
- Associer SMA aux projets d'aménagements d'ADP à destination des activités économiques notamment sur les phases de programmation et de commercialisation : Terminal 4, Mitry-Mory, Mesnil-Amelot.
- Disposer d'éléments prospectifs pour l'aménagement du territoire en compilant offres existantes et en devenir.
- Favoriser la manifestation d'intérêt des entreprises seine-et-marnaises auprès des offres ADP (produits immobiliers ou services) par le biais notamment de la promotion de ces dernières.

- Moyens :

Afin de répondre à leurs objectifs, les parties se donnent pour moyens de :

- Organiser une réunion OBIE77 avec ADP immobilier - SMA
- Présenter le produit Bougi à ADP immobilier – SMA
- Présenter les stratégies foncières d'ADP lors d'une réunion dédiée ou événement spécifique tel que le SIMI ou une manifestation OBIE77 en Seine-et-Marne.

- Mobiliser SMA et Roissy Développement pour échanger avec ADP sur la qualification des besoins des entreprises et activités concernées.
- Mobiliser GIP Emploi, Roissy Développement et SMA dans l'identification des offres susceptibles d'accueillir les entreprises et activités concernées.
- Echanger quant aux réflexions concernant un schéma d'aménagement et de développement des espaces à l'interface de l'aéroport.